



Au sein d'une équipe, d'un club, d'un district, d'une ligue, vous faites désormais partie des 400 000 bénévoles qui font vivre au quotidien le football amateur. Cette charte vise à donner du sens à l'engagement réciproque qui vous lie au club

S'ENGAGER COMME BÉNÉVOLE AU SEIN DU CLUB, CE QUE CELA SIGNIFIE:

Le bénévole est une personne qui souhaite s'investir spontanément et librement dans l'organisation du club afin de participer à son bon fonctionnement, autour d'actions qui profitent au club et à l'ensemble de ses adhérents. Le bénévole reconnaît et accepte qu'il ne puisse en aucun cas prétendre à une rémunération du fait de son implication.

LE CLUB S'ENGAGE À

- Tenir informé le bénévole de ses objectifs, de son fonctionnement, de son actualité et de ses besoins ;
- Préciser les missions et actions à accomplir pour aider à son fonctionnement ;
- Organiser des animations spécifiques pour son équipe de bénévoles et participer aux animations organisées au niveau national ;
- Valoriser l'implication de chaque bénévole du club auprès de tout organisme de son choix ;
- Mettre en place et maintenir les meilleures conditions pour l'accomplissement des missions assurées par les bénévoles ;
- Prendre en charge les frais de déplacement et de repas des bénévoles ;
- Remettre au bénévole une tenue et du matériel sportif pour réaliser ses missions ;

LE BÉNÉVOLE S'ENGAGE À :

- Être le porte-parole des valeurs sociales et éducatives du football et du club ;
- Veiller, dans chacune de ses missions, à respecter les valeurs du club et son projet ;
- Participer aux différentes sessions d'informations qui seront organisées par le club ;
- Respecter les règlements et procédures du club qui seront remis lors des sessions d'information/ formation ainsi que les règles de sécurité, d'hygiène et le règlement intérieur du club ;
- Être responsable et assidu dans l'accomplissement des missions qu'il aura choisi d'assurer
- Informer le Président du club en cas de renoncement à son engagement ou en cas d'indisponibilité ;

Le club et le bénévole s'engagent ensemble à Définir clairement les missions et actions à accomplir et le temps consacré en fonction des disponibilités du bénévole ;

